

ont un accès privilégié. Mais on avance à pas prudents. "On n'est pas très chaud au ministère, constate l'Association de la communauté du service extérieur, à voir l'entrée massive de conjoints au service extérieur ou dans des carrières parallèles." Reconnaître en effet que le ministère a une responsabilité face à ce qu'il appelle les "couples à double carrière", c'est mettre le doigt dans un engrenage administratif qui va singulièrement compliquer les affectations à l'étranger!

Mais, entre cette solution idéale et la situation actuelle où les intérêts de la famille viennent loin après les besoins du service extérieur et la carrière de l'agent, il existe un moyen terme que le rapport McDougall a d'ailleurs défini à l'aide de quelques suggestions concrètes.

Les conjoints souhaitent, par exemple, que le service extérieur canadien développe l'équivalent de l'*American Family Liaison Office*, au besoin en subventionnant le noyau actuellement constitué par l'Association de la communauté du service extérieur.

La constitution de "banques" d'emplois disponibles à l'étranger et la négociation de plus d'ententes de réciprocité avec les pays où les missions sont les plus importantes augmenteraient également les possibilités d'emploi.

La question des avantages sociaux semble également préoccuper particulièrement les conjoints plus âgés. Pendant toutes les années passées à l'étranger, ces conjoints n'ont souvent contribué à aucun régime de retraite. Si leur mari décède, ou divorce, ces conjoints se retrouvent sans aucune protection et considérablement pénalisés du seul fait qu'ils auront donné plusieurs années de leur vie au service extérieur.

Il y a également des questions, soulevées d'ailleurs par la commission McDougall, qui relèvent de la simple équité. Les conjoints des agents du service extérieur ou des membres du personnel de soutien contribuent, lorsqu'ils travaillent au Canada, au régime d'assurance-chômage. Mais ils n'en profitent jamais puisqu'à l'étranger ils ne sont pas éligibles et, lorsqu'ils rentrent au Canada après deux ou trois ans en poste, ils ont perdu leur droit aux bénéfiques! Cette suggestion, comme beaucoup d'autres du rapport McDougall, relève davantage du bon sens que de la science administrative.

Ainsi, quoique prétende le sous-ministre aux Affaires extérieures, M. De Montigny Marchand, dans un entretien avec *Perspectives internationales*, les réponses au rapport McDougall ne dépendent pas tellement du Conseil du Trésor, ni même du ministère des Affaires extérieures lui-même, mais davantage du gouvernement dans son ensemble.

Comme le relève fort justement Mme McDougall, les conjoints, pas plus que les agents, ne devront attendre de miracle d'une administration qui continuerait à leur donner l'impression qu'on les apprécie "davantage pour leurs talents d'agent de voyage et d'hôtelier (ou d'hôtesse!) que pour leur apport au niveau des orientations" de la politique extérieure.

Depuis l'époque du bas-latin où l'ambassadeur était le valet chargé de faire les commissions, la fonction a été ennoblie . . .

---

*Michel Vastel est correspondant parlementaire du Devoir à Ottawa. Il est aussi rédacteur-en-chef invité de Perspectives internationales.*